



Diversité culturelle 2.0 ou retour à zéro

L'adoption par la Commission européenne, le 12 mars 2013, d'un mandat autorisant l'ouverture de négociations sur le commerce et l'investissement entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, en y incluant l'audiovisuel et le cinéma, a suscité une importante mobilisation des cinéastes et des professionnels de la culture.

Le Parlement européen a voté à une large majorité une résolution appelant à la reconnaissance de l'exception culturelle, grâce à un amendement d'Henri Weber (391 voix pour, 191 contre et 17 abstentions).

La Cisac (231 sociétés membres représentant 3 millions d'auteurs) a adopté une résolution, lors de son Assemblée générale à Washington le 6 juin.

Une centaine de cinéastes européens a lancé une pétition intitulée « L'exception culturelle n'est pas négociable », signée aujourd'hui par plus de 7000 citoyens.

Même Steven Spielberg a souligné, lors de la cérémonie de clôture du Festival de Cannes, que « l'exception culturelle est le meilleur moyen de préserver la diversité du cinéma ». Une semaine plus tôt, à Cannes également, le producteur américain Harvey Weinstein, avait aussi pris fait et cause publiquement pour la défense de l'exception culturelle, lors du colloque organisé par le CNC.

Enfin, la Coalition française pour la diversité culturelle a organisé un débat autour de l'exception culturelle au Théâtre du Vieux-Colombier, à Paris, lundi 10 juin, soit quatre jours avant la réunion des ministres européens du Commerce extérieur, qui doit se prononcer sur l'étendue du mandat de négociation. Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur de la France, a d'ores et déjà déclaré qu'elle refuserait tout mandat qui ne comporterait pas une protection des services culturels et « l'exclusion claire et explicite du secteur audiovisuel ». Toutefois, la bataille s'annonce rude, car une majorité de pays est en faveur du mandat, adopté par la Commission européenne, le 12 mars.

Intitulé « Diversité Culturelle 2.0 ou retour à zéro », le colloque réunissait Pascal Albrechtkirchinger, délégué aux institutions européennes de la ZDF (Allemagne), Nuno Fonseca, conseiller à l'Instituto do Cinema et do Audiovisuel (Portugal), Carole Tongue, présidente de la Coalition britannique pour la diversité culturelle, Costa-Gavras, cinéaste et président de la Cinémathèque française, Jacques Toubon, délégué de la France pour la

fiscalité des biens et services culturels, Henri Weber, député européen, Jean-Paul Salomé, cinéaste et président d'Unifrance Films, et Radu Mihaileanu, cinéaste.

Exposé des enjeux par Pascal Rogard

Pascal Rogard, président de la Coalition française pour la diversité culturelle, a introduit les débats, en expliquant que la culture était confrontée à ce qu'elle n'aurait jamais imaginé. « Après avoir gagné la bataille du Gats, après avoir convaincu 137 pays de signer la Convention Unesco sur la diversité culturelle, la Commission européenne fait le contraire de ce qu'elle a toujours prôné, et se propose de négocier avec le pire partenaire qui soit pour la création, le pays le plus intéressé à négocier l'audiovisuel et l'ensemble des services culturels attachés au divertissement : les Etats-Unis ».

Il a explicité la position de la Commission : geler la réglementation sur les services traditionnels (physiques) - ce qui signifie que celle-ci ne pourra plus être modifiée ou améliorée -, et exclure les services en ligne de toute réglementation européenne. « Chaque pays pourra conserver sa réglementation, mais il n'y aura plus de réglementation européenne. Il se créera donc au sein de l'Europe des sortes de *Panama* du numérique, des pays qui pour avoir des avantages dans d'autres domaines, accepteront de ne mettre aucune réglementation sur les services établis chez eux, ce qui empêchera les autres d'avoir une régulation. »

Pascal Rogard a souligné le rôle très actif dans ce mandat des « petits nouveaux » comme Google (qui emploie 80 personnes à Bruxelles), Apple, Facebook ou Amazon pour limiter la régulation et continuer à payer très peu d'impôts, alors que les majors d'Hollywood ne sont, quant à eux, plus demandeurs. A l'instar de Steven Spielberg, les cinéastes américains sont même du côté des Européens.

Enfin, il a rappelé que si un secteur était négocié dans un accord de libre-échange, « le pouvoir politique était dépossédé à tout jamais de sa capacité d'agir. C'est sans retour. »

Pascal Albrechtkirchinger : l'Allemagne divisée

Pascal Albrechtkirchinger, délégué aux institutions européennes de la ZDF, a évoqué la position scindée de l'Allemagne, qui a dû se déclarer neutre lors de la réunion des représentants permanents à Bruxelles vendredi 7 juin.

D'un côté Angela Merkel est en faveur de l'inclusion, ou en tout cas « ne s'est jamais prononcée contre ». Chancelière d'un gouvernement de coalition, elle ne peut contredire son Ministre de l'économie et chef de file de la négociation Philipp Rösler, qui est d'un autre parti que le sien (respectivement CDU et FPD).

De l'autre, les Länder se sont très clairement positionnés pour l'exclusion. Le Bundesrat a même voté une résolution formelle pour rappeler à la chancelière que la politique audiovisuelle était une compétence mixte et qu'elle aurait dû demander l'avis des Länder, un avis qui était justement d'exclure les nouveaux services audiovisuels du mandat de négociation.

Selon Pascal Albrechtkirchinger, c'est « une situation délicate et inédite pour Angela Merkel, qui a peu de temps pour réagir, et peut difficilement passer outre l'avis des Länder ». Par ailleurs, Angela Merkel n'est soutenue ni par son parti, qui a voté contre elle au Bundestag, ni par le secteur privé allemand de la télévision et des télécommunications. Les géants allemands ont en effet bien compris que le modèle économique projeté correspond au business plan des sociétés comme Google ou Amazon, et serait en défaveur du secteur.

Enfin la coalition pour la culture est de mieux en mieux organisée, et la mobilisation est large. Il y a eu dans la presse – y compris libérale - des articles très critiques envers l'approche de la Commission européenne.

Quant aux radio-diffuseurs de l'UER, à laquelle appartient la ZDF, ils sont en faveur d'un modèle réglementaire, qui ne dissocie pas anciens et nouveaux services et s'opposent très clairement à une reconnaissance *ex ante* de la façon américaine de faire les choses, étant entendu que les Etats-Unis savent protéger, à leur manière, ce secteur.

Enfin, Albrechtkirchinger s'est dit « scandalisé de voir la Commission européenne, qui avait fait un travail excellent dans le contexte de l'Unesco, se distancer non seulement d'une politique mais aussi d'engagements très nets de pluralisme et de diversité culturelle, inscrits dans le traité de Lisbonne ».

Nuno Fonseca: la Commission européenne contre les pays membres

Nuno Fonseca, conseiller à l'Instituto do Cinema et do Audiovisual (Portugal), a évoqué les différents sujets qui préoccupaient les CNC européens, récemment réunis à Cannes. Il a ainsi cité, au-delà de l'accord transatlantique, le dossier des aides d'Etat et de la territorialité des aides, pour lequel la Commission a lancé une proposition, qui n'est pas sans poser de problèmes, « avec des délais de consultation extrêmement courts », et une consultation numérique, qui selon lui, évoque « de manière naïve les défis et opportunités du numérique, sans en relever les dangers ».

Nuno Fonseca a décrit un contexte globalement difficile en Europe pour la politique de soutien financier. Les difficultés sont évidentes lorsque cette politique dépend du budget de l'Etat, comme en Espagne, mais les risques existent aussi lorsqu'elle est assise sur des taxes parafiscales, car le produit de ces taxes diminue, en période de crise.

Au Portugal, où il n'existe qu'une seule sorte de taxe (assise sur la publicité des chaînes privées traditionnelles), une nouvelle taxe sur les services numériques doit être mise en œuvre le mois prochain. Nuno Fonseca est toutefois inquiet car des opérateurs se sont plaints à Bruxelles. Et la DG Connect, a posé des problèmes techniques, en faisant à son sens « une interprétation fautive et contradictoire par rapport au droit européen, voire même à la directive des télécoms ».

Le constat de Nuno Fonseca est amer. Selon lui, la Commission européenne met des bâtons dans les roues aux Etats membres « au moment, où ils auraient justement besoin d'un soutien européen, et d'un confort pour développer leur politique ».

Et d'ajouter : « L'Union européenne fait une lecture intégriste des traités en contradiction avec les textes fondamentaux, avec les traités, avec la Convention Unesco pour laquelle la Commission s'était pourtant fortement engagée. C'est en contradiction

avec l'équilibre qu'on a toujours cherché entre la diversité culturelle et le marché intérieur ».

Pascal Rogard a souligné que cette intervention rejoignait les problématiques françaises. Il y a selon lui « un vrai retournement » dans la position de la Commission européenne. « Il y a 20 ans, nous avions contre nous le Commissaire Brittan, au Commerce extérieur, qui jouait son rôle, mais il y avait aussi un Président de la Commission européenne, Jacques Delors, qui défendait la création, la culture, et qui était un homme d'Etat. On n'est pas un homme d'état quand on passe son temps à faire le contraire de ce qu'on a dit qu'on ferait, mais un enfumeur ».

Carole Tongue : la Grande-Bretagne amnésique

« Encore une fois, c'est la France qui mène la bataille pour sauver la souveraineté culturelle », a lancé Carole Tongue, présidente de la Coalition britannique pour la diversité culturelle, en préambule à son intervention. En Grande-Bretagne, en revanche, la mobilisation est faible. Le gouvernement ne voit que du bon dans cet accord, et imagine qu'il va apporter croissance et emploi. Il n'y a personne pour rappeler aux ministres britanniques la genèse de l'exception culturelle. Même l'organisation majoritaire du cinéma est pour le statu quo, et souhaite la seule exclusion des services audiovisuels traditionnels.

Bref, le message n'est pas passé au Royaume-Uni, et Carole Tongue entend argumenter sur des bases simples : une baisse de l'emploi, la difficulté pour la BBC d'avoir le i Player sur Internet... Elle entend mettre l'accent sur l'économie, car le secteur des industries créatives représente 7% de l'économie en Grande-Bretagne. Elle a souligné que Sky dépensait actuellement 800 millions de £ à Hollywood et presque rien dans le film britannique. Si le mandat devait inclure l'audiovisuel, aucun gouvernement ne pourrait plus demander à Sky d'investir dans le cinéma britannique.

Selon elle, la France ne peut toutefois pas mener la bataille seule, et il faut créer un lobby à l'échelle européenne. Elle s'est réjouie de la création prochaine à Bruxelles d'une alliance entre organisations et syndicats, mais a aussi appelé François Hollande à réunir une grande conférence internationale avec des représentants de la Commission, des ministres de l'Union, des députés, des personnalités du secteur créatif, des organisations de citoyens. « Invitez l'Europe et partagez tous vos arguments et toute votre compréhension de ce vrai enjeu ».

Costa Gavras : fermeté des cinéastes européens

Costa-Gavras, cinéaste et président de la Cinémathèque française, a rappelé que l'exception culturelle avait commencé en France au lendemain de la guerre. Alors qu'après 5 ans de restrictions, les films américains déferlaient sur la France, De Gaulle avait décidé de mener une politique forte de soutien au cinéma français. Par la suite, les pouvoirs publics, ont à chaque crise importante, trouvé des solutions.

Selon lui, les problèmes ont démarré dans les années 90 avec les négociations commerciales mondiales. « En France, on a compris très vite que c'était un grand danger pour la culture. L'exception culturelle a pu être imposée dans les accords du Gats, et cela

a bien fonctionné jusqu'à la Commission de Monsieur Barroso. Comme on sentait à nouveau le danger, une délégation de cinéastes français a demandé à le rencontrer, et il a voulu nous rassurer en disant que rien n'allait changer ».

Costa Gavras a rencontré deux autres fois José Manuel Barroso : une rencontre dans son bureau qui s'est déroulée dans les mêmes termes rassurants, et une troisième fois dans un château à l'initiative de Wim Wenders et Victor Schlöndorff, où Barroso a assuré les metteurs en scène européens, de « sa position définitive et déterminée pour l'exception culturelle ». Une quatrième rencontre était prévue le 11 juin (soit le lendemain du colloque) à Strasbourg, avec également Radu Mihaileanu.

Pour conclure, Costa Gavras a souhaité que François Hollande exprime une position ferme, qui puisse convaincre les hésitants. Il a souligné que la fermeté existait du côté des cinéastes européens, et que leur pétition avait été signée par plus de 6 000 personnes (plus de 7000 au 14 juin).

Jacques Toubon : un nouvel avenir pour l'exception culturelle

Jacques Toubon, Délégué de la France pour la fiscalité des biens et services culturels, qui a vécu la bataille du Gats en tant que Ministre de la Culture, voit bien sûr des similitudes avec le combat actuel : « Comme en 1993, la détermination actuelle va conditionner toute la suite. Si en 93/94 on n'avait pas gagné, tout ce qui avait été fait depuis la guerre aurait été balayé ».

Pour autant, ce n'est pas bis repetita car il ne s'agit pas seulement de préserver l'exception culturelle de 1994, mais bien de l'étendre aux services en ligne. L'enjeu est crucial car les œuvres culturelles passent de plus en plus par ces services virtuels, comme en témoignent la TV connectée ou la vente de livres en ligne (29% du marché américain aujourd'hui).

Jacques Toubon a expliqué que pour les Américains et les GAFA (Google, Apple, Facebook, Amazon), les services en ligne sont des services économiques et techniques ordinaires et doivent rentrer dans la libéralisation des services. Pour la France, en revanche, ce n'est pas une question de support mais de destination ; or ces services en ligne distribuent majoritairement des œuvres culturelles et artistiques.

Selon Jacques Toubon, l'enjeu est d'autant plus important que ces services virtuels, qui représenteront 30% de la richesse de l'hémisphère nord dans 20 ans, sont en train de capter l'essentiel de la valeur des œuvres culturelles et artistiques, tout en rémunérant très peu les auteurs et les ayants droits. « S'ils échappent en plus à toute réglementation, le déséquilibre du partage de la valeur entre les détenteurs de droits et les distributeurs ne fera que s'accroître, et il n'y aura plus d'acteurs européens dans la distribution des films, des livres, des programmes audiovisuels et des jeux vidéo ».

Pour Jacques Toubon, les quatre mots les plus importants de l'amendement d'Henri Weber, sont ainsi « y compris en ligne. »

Selon lui, l'exception culturelle est un des « quatre sujets qui forment le même nœud gordien qu'il va falloir trancher ». Les trois autres sont : la fiscalité (les GAFA sont les

champions de l'évasion fiscale, Google paye par exemple 9% d'impôts au lieu de 35%) ; les données personnelles (leur protection mais aussi et surtout leur valeur) et la gouvernance des plateformes et réseaux, qui doivent être régis de la même façon que les entreprises du monde physique (propriété intellectuelle, lutte contre piratage).

A propos de l'Allemagne, il s'est réjoui d'une plus grande prise de conscience depuis 2 ou 3 ans, tout en relevant « un tiraillement entre ceux qui pensent que l'enjeu culturel en vaut la chandelle et ceux qui pensent qu'il faut passer par pertes et profits pour vendre plus de BMW, de Mercedes, de machine-outils ou d'assurances Allianz ».

En conclusion, Jacques Toubon a appelé à une position extrêmement ferme, arguant que s'il y avait un petit trou dans la brèche, la digue sauterait, et que tout y passerait. « Toute la politique européenne en matière de numérique et de culture passe par le fait que nous ne céderons pas vendredi ». Il a ajouté que le gouvernement français était en train de préparer une initiative pour une politique européenne pour le Conseil des ministres de l'industrie en juin, et pour le Conseil européen sur le numérique et l'innovation en octobre.

Henri Weber : un amendement arraché de haute lutte

Henri Weber a souligné que son amendement (381 voix pour et 191 contre) avait été voté contre les consignes de vote explicite et la campagne très active de José Manuel Barroso, Karel De Gucht et Vital Moreira, président et rapporteur de la Commission du commerce international.

Selon lui, les parlementaires ont voté pour car ils ont compris « la colossale finesse de toute cette affaire, et ils l'ont compris beaucoup plus facilement que c'était bis repetita ».

« En 2007, il y avait eu en effet la révision de la directive TSF (Télévision sans frontières) de 1989, et les géants de l'Internet avaient alors expliqué qu'ils étaient très attachés à l'exception culturelle, mais qu'ils devaient être dispensés de taxe et de réglementation car ils étaient dans la fleur de la jeunesse ». L'offensive a toutefois été avortée, et la Directive sur les services de médias audiovisuels (SMA) a inclus les nouveaux services, au nom de la neutralité technologique.

Aujourd'hui, Henri Weber relève l'absurdité de la position de la Commission, qui dit vouloir tout mettre sur la table pour ne rien céder. Comme pour ses autres négociations bilatérales (Japon, Inde, Corée du Sud), il faut au contraire, ne pas céder d'entrée de jeu. « Chacun a des intérêts offensifs et défensifs. Il ne s'agit pas de nous aligner sur les conditions américaines ».

Henri Weber a donné deux raisons pour lesquelles une majorité des pays et de secteurs économiques sont pour l'ouverture des négociations. La première est économique : les Etats membres espèrent ainsi rétablir un minimum d'équilibre dans les relations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Europe, car à l'heure actuelle, le marché public européen est ouvert à 85% contre 32% pour les Etats-Unis.

La deuxième raison est liée au pouvoir normatif : « Avec la progression rapide des grands émergents, qui ont mis en échec la négociation de Doha et ont paralysé la gestion

du commerce international, certains pays et secteurs souhaitent resserrer les liens avec les Etats-Unis pour ne pas laisser filer vers la Chine le pouvoir réglementaire ». Selon lui, une majorité de pays sont en faveur du compromis actuel. Seuls la Belgique, la Hongrie et la Grèce sont aux côtés de la France.

Jean-Paul Salomé : une cinématographie forte profite à tous

Jean-Paul Salomé, cinéaste récemment élu président d'Unifrance Films, a expliqué vouloir promouvoir les films mais aussi le système français, car « un pays avec une cinématographie forte profite à tous ». Selon lui, le cinéma américain indépendant connaît les mêmes difficultés que le cinéma européen.

Il déplore que le cinéma européen d'auteur, qui fait l'objet d'une appétence énorme, est en train d'être marginalisé, avec des difficultés d'accès aux salles, aux chaînes de télévision publiques et à la VoD. « C'est un peu comme dans *Un Jour sans fin*, il faut chaque jour recommencer. C'est très angoissant pour ma génération à qui on a vendu l'Europe. » Jean-Paul Salomé voit dans la position actuelle de la Commission une volonté d'unifier le système par le bas. « Les Français passent souvent pour des enfants gâtés, mais le souhait de la France est au contraire de pousser toute l'Europe vers le haut ».

Interrogé sur la situation en Chine, il a déclaré que le public chinois était friand de films en général et pas seulement de films américains. « Il y a un public, des salles et des moyens de les montrer. Les Américains font sur place un lobbying délirant, tandis que nous, Européens, on ne fait pas grand chose, et en ordre dispersé. »

Radu Mihaileanu : l'exception culturelle est une question de démocratie

Radu Mihaileanu, a estimé qu'à travers la question de l'exception culturelle se posait une question beaucoup plus importante, et qui est aussi très actuelle : la question de la démocratie.

Il a défini l'exception culturelle comme « le droit des citoyens de penser, et donc le droit des Etats de constituer des politiques culturelles pour favoriser la spécificité et la diversité de la pensée, de l'identité, de la culture et de la langue ». Or « la clé de la démocratie est justement la liberté d'exprimer le soi et le monde à travers des œuvres, et la liberté, exige le droit. Sinon, c'est la même liberté que celle des poules et des renards dans un poulailler. »

Pour Radu Mihaileanu, la globalité du monde a du bon (partager la pensée), à condition de « faire dialoguer le global et le spécifique, dans le respect des droits de l'homme ».

Selon lui, on est en train de constituer un droit très fort, et irréversible. « Comment peut-on décider de la gouvernance du 21^e siècle avec des règles fixées aujourd'hui ? » s'est-il insurgé. Selon lui, émettre une pensée pour les générations à venir dans un monde en mouvement est non seulement prétentieux mais dangereux. Cela signifie en effet que « des lois innocemment économiques » passent au-dessus des Etats sans que les citoyens (qu'ils soient européens ou américains) aient été consultés. Autrement dit : « notre vote ne sert à rien ».

Radu Mihaileanu a adressé un message aux politiques, afin qu' « ils fassent preuve de leur réflexion et de leur existence », et à François Hollande, « qui représente la voix du peuple, pour qu'il fasse en sorte que celle-ci existe encore à l'avenir ».

Débat avec la salle

Après les interventions à la tribune, le micro a été donné à la salle pour un débat d'une trentaine de minutes.

La communication au-delà de l'hexagone ?

Un réalisateur dans la salle, adhérent de la Fera a demandé pourquoi il n'y avait pas une meilleure communication autour du combat de l'exception culturelle, au-delà de la France.

Pour **Pascal Rogard**, les 13 Coalitions pour la diversité en Europe ont fait leur travail. La difficulté est qu'il n'y a guère qu'en France que tout le monde est sur la même position. Dans les autres pays, seuls les ministres de la Culture sont en général sensibilisés, et les créateurs n'ont pas forcément accès au Président, au Premier ministre ou au ministre du Commerce extérieur.

Pascal Rogard a aussi souligné que la Coalition française a mobilisé la SAA (Société des auteurs audiovisuels), qui compte 25 sociétés d'auteurs, et que ses membres ont fait voter une résolution par la Cisac.

Il a toutefois relevé que si le cinéma s'était fortement mobilisé, c'était moins le cas de l'audiovisuel, de la musique, et de l'édition. Selon lui, l'urgence n'est pas la même qu'avec le Gatt, où c'était le round final (6 mois avant le Traité de Marrakech), et les professionnels concernés n'ont pas pris conscience des conséquences de cette pré-décision, qui sont des conséquences à moyen terme.

Jacques Toubon a reconnu qu'il avait sans doute manqué au dernier festival de Cannes « une manifestation physique visible, comme en 93, lorsque des artistes très connus, Gérard Depardieu en tête, étaient allés gueuler à Bruxelles. Il faut la photo. Il faut la vidéo. Il faut que sur tous les JT en Europe, on aperçoit dix têtes très connues qui disent tous la même chose : il faut refuser le mandat ».

Jack Ralite, dans la salle, a également relevé une moindre mobilisation que pour la bataille du Gatt, avec un Théâtre de l'Odéon « archi comble » et un train Culture pour Strasbourg. « Aujourd'hui, c'est mou. Je n'entends pas le Président de la République. Il y a un cri de masse à pousser, et il faut un mot d'ordre simple. »

Que va-t-il se passer après le 14 juin ?

> Si le mandat de négociation, adopté le 12 mars par la Commission européenne, est adopté en Conseil des ministres le 14 juin, Karel De Gucht aura la capacité de discuter avec les Etats-Unis. Toutefois, des recours existent sur le plan politique comme sur le plan juridique. « Le Parlement peut simplement convoquer le Commissaire et dire : qu'est-ce que vous avez fait de notre résolution ? On peut aussi saisir la Cour de justice européenne et faire valoir la Convention de l'Unesco », a expliqué **Jacques Toubon**.

Le problème, selon lui, est qu'en attendant le résultat des recours, « les GAFAs vont continuer à galoper, et si un jour on obtient l'exception culturelle, cela ne servira plus à rien ». Et d'ajouter: « Ces entreprises font la loi aux Etats, ne serait-ce que pour des raisons technologiques. La seule question est : qui bouffera l'autre ? La prime étant au moins disant en matière de propriété intellectuelle ».

Pascal Rogard a ajouté qu'une épée de Damoclès régnera au-dessus des politiques culturelles, et qu'on ne pourra plus réfléchir et élaborer une réglementation sur les services culturels Internet, parce que la Commission dira qu'on est en négociation.

> Si le mandat n'est pas adopté en l'état, il y aura selon **Pascal Albrechtkirchinger**, une pression énorme pour trouver un compromis auprès du couple Hollande-Merkel ou pour convaincre la minorité de blocage. « S'il y a blocage, on n'aura pas pour autant une reconnaissance d'un principe de la part des Etats-Unis, et la pression ne va pas lâcher. Il y aura un discours énorme à nourrir. »

En tout état de cause, selon **Pascal Rogard**, « la diplomatie européenne, qui a convaincu 137 pays de signer la Convention Unesco, sortira de toutes façons discréditée de cette affaire.

En conclusion des débats, la Ministre de la Culture et de la communication, **Aurélie Filipetti** a fait un discours très offensif vantant un système vertueux, qui protège la culture, tout en créant des richesses.

(<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Espace-Presses/Discours/Cloture-du-debat-organise-par-la-Coalition-francaise-pour-la-diversite-culturelle-Diversite-culturelle-2.0-ou-Retour-a-Zero>.)

Elle a clairement affirmé que la France ne céderait pas. Pour la France, c'est « une ligne rouge. »

Enfin, elle a annoncé vouloir proposer à ses collègues en Europe un travail commun sur la politique culturelle européenne. Avec trois objectifs : un meilleur partage de la valeur en faveur des auteurs et ayants droits, une meilleure diffusion de la création en adaptant les outils de soutien, et le développement de l'offre légale.

Synthèse des débats : Béatrice de Mondenard